

CCE GRDF du 11 Juillet 2017

Déclaration Liminaire

Monsieur le Directeur Général, Mr le Président, Mmes Mrs les membres du CCE, bonjour,

La délégation CGT souhaite, tout d'abord, excuser l'absence du Secrétaire du CCE, Mr Thierry JOURNET et de notre DSC, Mr Jean-Pierre SARAILLON, invité de circonstance, mais n'ayant pu se rendre disponible pour « l'occasion ».

Car, il n'est pas commun d'avoir la participation du Directeur Général de l'entreprise aux travaux de notre CCE. Et, une fois n'est pas coutume, contrairement aux précédentes, nous ne quitterons pas la séance à l'issue de notre déclaration,.....peut-être!

Car, ce CCE vient se placer dans un contexte de dialogue social compliqué et particulier. La casse du service public, le démantèlement de nos entreprises et les tentatives de remise en cause de nos garanties collectives posent le décor d'une société de plus en plus malade socialement.

I. Les élections se suiventet se ressemblent !

Après avoir adoubé un nouveau président, les Français lui ont donné une majorité jamais égalée à l'Assemblée Nationale !!!

C'est ce 27 Juin que la CGT avait également choisi pour organiser, dans tout le Pays, divers rassemblements et manifestations, pour la défense des Services Publics, car II est temps d'œuvrer à la convergence des luttes pour prouver que la masse fait la force de notre classe et que le mouvement syndical continuera à se battre pour l'emploi, les salaires, le respect de notre travail, la justice sociale!

Abattre les services publics constitue le leitmotiv des artisans de l'idéologie néolibérale. Or, la question de la sauvegarde des services publics doit TOUS nous interpeller et nous mobiliser.

Nous n'accepterons pas d'être condamnés sur l'autel du néolibéralisme, et, avec le personnel, nous combattrons la ligne libérale du Président Macron !!!

II. Dans les IEG, au lendemain d'un premier recul de ce nouveau gouvernement obtenu à la seule force d'une « quasi » unité intersyndicale, nous pouvons nous féliciter d'avoir fait front et obtenu satisfaction pour le maintien de NOTRE « Contrat de Travail » et de NOS garanties collectives...

Selon nos employeurs, les esprits ne seraient pas mûrs...Gageons que les salariés, eux, ne le seront pas avant longtemps et qu'ils resteront « accrochés à leur branche ». Avec leurs

organisations, ils continueront à se défendre, surtout lorsqu'il s'agit de se voir raboter leurs droits pour ne « conserver » que les devoirs inhérents à nos missions de service public.

Alors que nous venons de fêter les 71 ans du Statut National des IEG, la délégation CGT déplore la volonté farouche des employeurs et des dirigeants politiques d'attaquer et de briser ce Statut garantissant aux salariés des IEG des conditions de travail de haut niveau.

Est il nécessaire de rappeler que Le Statut National du personnel des Industries Electriques et Gazières n'est pas une convention collective mais bien un vecteur moderne et efficace approuvé par décret et permettant aux Electriciens et Gaziers des garanties sociales individuelles et collectives de haut niveau !? Ce Statut a régulièrement évolué depuis 1946, certes ! Encore récemment le gouvernement a accepté sa révision sur le financement des activités sociales. Il s'agit donc bien d'un texte adapté à son époque. Il faut donc en finir avec les faux procès d'immobilisme.

La CGT est consciente que c'est grâce à la mobilisation des salariés depuis 1946, qu'elle a pu maintenir un haut niveau social malgré la privatisation et l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et du gaz.

En effet, les gouvernements libéraux qui se succèdent en France mettent en place des lois permettant au patronat de revenir sur tous les avantages sociaux par la voie de la négociation collective ou individuelle.

III. Pour autant, nos employeurs, eux aussi, n'ont de cesse de s'attaquer aux droits des salariés!

Dernière en date, la fiscalisation des remboursements de frais professionnels :

Ce sont, une fois de plus les salariés qui paieraient l'addition à GRDF, comme à ENEDIS!!!

Pour la CGT, il ne doit y avoir aucune perte de pouvoir d'achat pour les salariés... ni aucune fiscalisation!!!

Les salariés ne sont pas responsables des frais générés par l'organisation décidée par les entreprise...Ce n'est donc pas à eux d'en supporter le coût!

La CGT exige l'ouverture de réelles négociations pour neutraliser l'impact fiscal global pour tous les salariés, et pour une prise en compte à sa juste mesure de la contrainte liée aux déplacements imposés par les organisations mises en place par les Entreprises, comme le prévoit la Pers. 793 qui doit être maintenue in extenso et pérennisée!

La somme économisée par les entreprises suite à cette mise en conformité avec l'URSAAF doit être reversée aux agents et non confisquée au seul bénéfice de la Direction qui irait, une fois encore, gonfler un peu plus la poche des actionnaires.

Et si on passait du JE au NOUS !!!

C'est donc dans ce contexte social que tout au long de leur mandat, les élus CGT du CCE de GRDF ont toujours la volonté de garantir les bonnes conditions de travail des salariés de GRDF et continueront à mener à bien leur mission jusqu'à leur terme.

Le dossier EOAI en est une triste illustration. La CGT ne veut en aucun cas bâcler ni traiter dans la précipitation ces dossiers entrainant nos entreprises dans un tournant que ni la CGT ni les salariés n'ont voulu.

Aussi, et après l'avis UNANIME, DEFAVORABLE émis par le CCE lors de sa séance du 24 MAI, si sur plusieurs régions, les directions n'auront pas à « supporter » une expertise à travers les CHSCT, soyez certains que cela n'empêchera en rien les représentants CGT d'obtenir satisfaction dans leurs demandes d'éléments complémentaires afin d'obtenir l'ensemble des garanties nécessaires à la sécurité des personnes et des biens...!

Les dossiers présentés devront continuer à être débattus et étudiés avec le plus grand soin afin de protéger les salariés des méfaits d'une réorganisation qu'ils subissent chaque jour un peu plus.

IV. Mais pour cela, le Comité Central d'Entreprise de GRDF, ainsi que les Comités d'Etablissements et les différents CHSCT rattachés doivent être consultés à partir d'une base de données économique et sociale qui doit être complète. Or, à ce jour et 3 ans après sa mise en place obligatoire, la BDES n'est toujours pas correctement remplie et bon nombre d'organismes n'ont quasiment aucune information à l'ouverture de leurs différentes séances!

La direction ne respectant donc pas, à ce jour le code du travail, il conviendra qu'elle y remédie dans les plus brefs délais.

- V. Malgré cela, nous pouvons déjà nous féliciter de l'écoute et du retour positif à nos sollicitations concernant la demande d'ouverture de concertation sur des dossiers importants tels que « l'emploi à GRDF », ainsi que «la GPEC & la professionnalisation ». Concertations qui, espérons-le, nous permettront effectivement de « bâtir ensemble des réponses dans la continuité des consultations déjà initiées comme les orientations stratégiques et le plan emploi »,
- VI. Nous tenons, avant de terminer, à aborder une affaire sérieuse relative au respect de la démarche Ethique de GRDF.

Lors du CHSCT NORD de la DR-DCT RAB du 14 juin 2017, les Elus présents, parrainés par la CGT, ont découvert, en séance, que le Président du CHSCT, (Mr Patrick Perrod), avait organisé une visioconférence à laquelle seule, la représentante du Personnel d'une organisation « autre » s'était connectée, et ce, pour un seul et unique point de l'ODJ.

Sur le coup, sachant que la loi avait évolué, la seule délégation CGT présente, physiquement, n'y a pas vu d'objection. Si le recours à ce dispositif pour réunir le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut être autorisé par accord entre l'employeur et <u>les membres désignés du comité</u>. Le Président de l'organisme a d'ailleurs la possibilité de le refuser.

En l'absence d'accord, ce recours est limité à trois réunions par année civile. Il semble opportun de rappeler le code du travail et son *Article D2325-1-2*

1° L'engagement des délibérations est subordonné à la vérification que <u>l'ensemble des</u> membres ait accès à des moyens techniques satisfaisant aux conditions prévues à l'article D. 2325-1-1.

Or, aucun des 5 élus du CHSCT parrainé par la CGT n'a été informé, en amont, pour s'assurer qu'ils aient accès aux moyens techniques et donc avoir la possibilité de participer au CHSCT à distance. C'est tout simplement un principe d'équité basique que le Président du dit CHSCT n'a volontairement pas respecté. Les deux élus CGT absents en séance auraient donc du pouvoir, eux aussi se connecter s'ils en avaient été informés.

Cette démarche d'organiser une visioconférence sans en aviser l'ensemble des membres du CHSCT relève donc d'une volonté manifeste du Président de cet organisme d'exclure des élus parrainés par la CGT. Cela n'est pas une erreur mais bien une faute, lourde, surtout de la part d'un membre du CODIR, garant du respect des lois et règlements.

Un Agent, qui aurait un mouvement d'humeur, une parole déplacée, irrespectueuse, pourrait se retrouver en entretien préalable alors que la situation exposée est, pour nous, bien plus grave. Elle est en contradiction totale avec la démarche éthique de GRDF, dont nous vous savons y être sensibles, visant à conforter, renforcer et préserver la réputation de l'Entreprise et qui s'appuie sur 4 piliers :

- Agir en conformité avec les lois et règlements,
- Se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité,
- Faire preuve de loyauté,
- Respecter les autres.

Pour ce qui concerne notre organisation, aucun de ces 4 engagements n'a été respecté par le Président dudit CHSCT. La fin ne DOIT PAS justifier TOUS les moyens. Nous dénonçons cette manœuvre déloyale. Les débats dans les organismes, comme nos rencontres avec la Direction sont parfois difficiles, tendus, complexes mais une chose peut faire que nous avancions et trouvions des solutions dans l'intérêt de tous, c'est le respect de la démarche éthique, l'attitude que nous avons entre nous, cette « petite chose qui fait une grande différence », comme le soulignait Churchill...

Mr le Directeur Général, la délégation CGT du Comité Central d'Entreprise tient à ré-intervenir ce jour sur l'attitude de ce Pdt de CHSCT, (Mr Patrick Perrod). Les Elus du Comité de Groupe France sont intervenus auprès de Mme Kocher le 29 juin dernier sans que cette affaire grave ne les émeuve plus que cela, le DRH Groupe arguant que c'est une affaire interne à GRDF. Le Président du CE DR-DCT RAB, par ailleurs alerté le 27 juin dernier, ne trouve rien à redire au motif que la demande de visio aurait été demandée par un élu d'une autre organisation (CFE-CGC), comme si cela dispensait le Président de l'organisme de respecter la législation.

Vous-même, Monsieur le Directeur Général, avez été informé verbalement, récemment, par notre délégation. Que faut-il faire pour qu'au moins, vous vous exprimiez en condamnant ces pratiques déloyales, irrespectueuses et engagiez une action pour rappeler les conditions précises dans lesquelles ce dispositif peut être envisagé notamment pour les Présidents d'Organisme et les élus du Personnel et en s'appuyant sur cette affaire précise et la démarche éthique ?

De notre point de vue, ce manquement ne doit pas rester impuni et nous vous demandons d'agir pour que le Directeur de la DR RAB confie la Présidence du CHSCT NORD à quelqu'un de loyal et respectueux de la loi!

VII. Soyez donc assurés de la grande vigilance que les membres CGT du CCE de GRDF porteront sur TOUS les dossiers présentés en Instance jusqu'à la fin de leurs mandats.

A tous, élus, salariés, nous leur disons : soyons lucides, soyons unis. Le moment est venu de montrer notre cohésion et notre force pour empêcher que notre modèle de service public soit sacrifié sur l'autel des intérêts égoïstes, et pour exiger non seulement le maintien de nos garanties collectives, mais encore leur amélioration.

Il sera donc nécessaire dès la rentrée de manifester cette conviction : C'est pourquoi la CGT propose dès à présent aux salariés de GRDF de s'inscrire dans la journée d'action du 12 septembre prochain, avec l'ensemble des autres salariés, du secteur public comme du privé. C'est bien tous ensemble et dans l'union que nous pourrons résister et gagner, et faire valoir y compris nos revendications propres car les attaques du Gouvernement sont à destination de tous les salariés. Tous ensemble et avec la CGT...Nous ne nous laisserons pas bercer d'idéalisme et encore moins endormir par les chantres du libéralisme et leurs « porte valise »...!

Merci de votre attention.